



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 16 mars 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux et Christophe Thiry ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sylvie Laurant, Jean-Paul Leonard, Pierre Pirard, Yvonne Weckx et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux.

Avant de débiter les points repris à l'ordre du jour de l'invitation, la FRW informe la CLDR qu'à la demande de la Directrice générale, un point sera ajouté dans les « divers ». Il s'agit de la désignation d'un membre de la CLDR comme représentant de la commission au sein du comité de suivi de la charte paysagère du PNDO (Parc naturel des deux Ourthes), le membre actuel ne faisant plus partie de la nouvelle CLDR.

→ Les membres de la CLDR marquent leur accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 9 février 2023 est approuvé moyennant les ajouts suivants (*le compte-rendu modifié est à télécharger sur le site www.sainte-ode-odr.info*) :

- **Quelles sont/seront les complémentarités entre le PCDR et le GAL Nov'Ardenne** : le GAL travaille sur un territoire transcommunal (Sainte-Ode, Libramont, Tenneville, Saint-Hubert et Libin) ; il vient de lancer un appel à projets pour constituer son dossier de candidature afin d'obtenir des financements européens durant quatre ans pour mettre en place des actions impactantes sur l'ensemble de son territoire. Si le dossier du GAL Nov'Ardenne est sélectionné (automne 2023 a priori), nous en profiterons pour établir des synergies entre les deux outils de développement rural.
- **Qu'en est-il du financement des projets PCDR ?** Le PCDR a pour vocation d'être le livre de chevet de la commune pour tout ce qui peut contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. On y retrouve donc des projets matériels qui nécessitent une recherche de subsides pour se concrétiser (ex : aménagement d'une place) mais aussi des projets immatériels nécessitant davantage de moyens humains que financiers pour voir le jour (ex : organisation d'une fête inter associations). Pour certains projets matériels (selon le type d'aménagement, uniquement sur propriété communale, selon les balises reprises dans le décret « Développement Rural », etc.), la commune pourra solliciter une convention « Développement rural » afin d'obtenir des financements ; pour d'autres projets/actions, il s'agira de se tenir au courant des opportunités et autres appels à projets pour essayer



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

d'obtenir des subsides pour réaliser un maximum de projets (matériels ou immatériels) repris dans le PCDR.

→ Si vous souhaitez plus de détails sur la réglementation relative aux PCDR, consultez l'onglet « Documents utiles » - le cadre législatif sur le site www.sainte-ode-odr.info.

2) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Toute commune qui bénéficie de subsides du « Développement rural » est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport qui comprend l'état d'avancement des conventions, le rapport de la CLDR, le rapport comptable et la programmation des projets à réaliser. Dans le cas de Sainte-Ode, les projets toujours en cours relèvent de la précédente Opération de Développement rural. La FRW présente le rapport relatif à la CLDR sur lequel les membres présents n'émettent aucune remarque.

→ Après son approbation par le Conseil communal, le rapport annuel complet sera mis en ligne sur le site www.sainte-ode-odr.info.

3) ANALYSE DES IDÉES ET PROJETS RÉCOLTÉS

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Appel à idées et consultations spécifiques :

- 14 formulaires remplis en ligne
- 6 formulaires « papiers » (4 remplis lors de la consultation des associations + 2 déposés à la commune)
- 8 propositions extraites de la consultation des enfants
- ... qui s'ajoutent aux idées de projets proposées dans les réunions d'information-consultation villageoises et lors des réunions de CLDR !

→ Ce soir : analyser les propositions reçues (environ 200 !)

Méthode :

Après avoir rappelé à l'assemblée ce qui constitue une « bonne » stratégie de développement (cf. travail de brainstorming réalisé par la CLDR lors de la réunion n°2), la FRW propose de répartir les membres présents en deux sous-groupes. Ainsi, chaque sous-groupe est chargé d'analyser la moitié des propositions de projets et idées reçues selon le schéma repris ci-dessous.

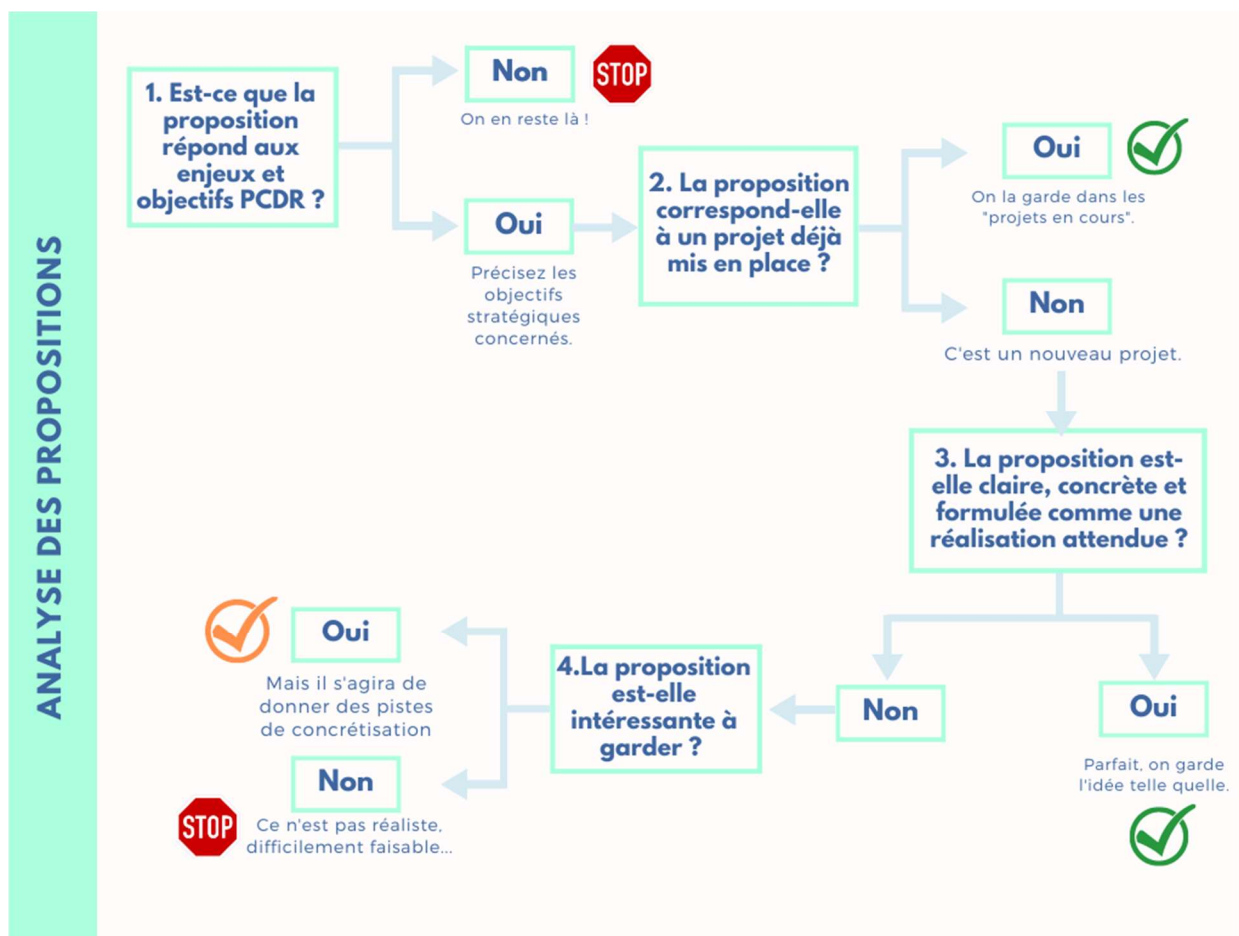


Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ Le résultat de ce travail sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLDR.



4) DIVERS

Comme stipulé en début de réunion, un point est ajouté concernant la désignation d'un membre de la CLDR au sein du comité de suivi de la charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) : www.pndo.be/fr/parc-en-action/paysage-et-amenagement-du-territoire/charte-paysagere.

Pour rappel, le Parc naturel travaille sur des projets principalement liés à l'environnement sur les communes de Sainte-Ode, Bertogne, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Gouvy.

Cette charte paysagère est en phase de finalisation puisqu'elle sera validée en septembre prochain. Ce document sera composé de trois parties :

- Une analyse contextuelle déterminant les grands enjeux spécifiques du territoire concerné (diagnostic)
- Des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer le cadre de vie
- Un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel, à mettre en œuvre sur une période de dix ans.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Cette charte n'a pas de valeur réglementaire et n'est donc pas contraignante. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour les communes.

Ce comité de suivi se réunira une fois par an. Les membres seront invités à chaque réunion à donner leur avis sur la mise en application de la charte, à évaluer ce qu'il est possible de faire et à amener des idées ou des cas précis concernant leur territoire.

- ➔ Étant donné que plusieurs membres de la CLDR sont candidats, la FRW propose :
- ✓ D'envoyer plus d'informations sur ce comité de suivi dans le présent compte-rendu (cf. ci-dessus) ;
 - ✓ De se renseigner pour connaître le nombre maximal de représentants autorisé pour la CLDR (**NDLR : le PNDO accepte que deux membres de la CLDR puissent assister à ce comité de suivi sous forme d'un effectif et son suppléant**) ;
 - ✓ D'organiser un vote si nécessaire lors de la prochaine séance pour choisir le(s) représentant(s).
- **À garder en tête :**
Il serait intéressant de prévoir un échange avec les membres de l'ancienne CLDR pour tirer profit de l'expérience passée.

PROCHAINE REUNION : 13/04 à 19h30

Ce sera l'occasion de se pencher plus en détails sur les projets et de les échelonner dans le temps

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Conclusions : une bonne stratégie...

- Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;
- Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;
- Concerne chacun des villages de la commune ;
- Intègre les principes du développement durable, anticipe ;
- Est ambitieuse mais réaliste ;
- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.